

droit de séjour en france

Par asmessome, le 22/03/2012 à 20:58

Bonjour,

J'aimerais savoir si une personne de nationalité camerounaise ayant 2 enfants de 4 et 1 ans nés en angleterre et de nationalité anglaise peut si elle est regulierement entrée sur le territoire français beneficier d'un titre de séjour.

Merci

Par Calou0, le 30/03/2012 à 17:44

Bonjour,

A priori le fait qu'un de vos enfants soit anglais ne vous permet pas de séjourner pour autant sur le territoire français.

Il vous faudrait avoir vous même la nationalité anglaise pour que cela ait une influence.

Bon courage,

Me Pascale LAPORTE